

Nature de l'acte : 3.5

DECISION N° 2025_131

Mis en ligne le 23.07.25
Transmis le 23.07.25

CONCESSION N° 1470 AU CIMETIÈRE DE LANGELLE
RENOUVELLEMENT N° 2025-000042 - FAMILLE VELILLA - ÎLOT 8 RANG 7 TOMBE 34

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L2122-18, L2122-22, L2122-23, L2223-3, L2223-14, L2223-15, L2223-16 et L2223-17

Vu l'arrêté du 30 septembre 1977 portant règlement général sur la police des inhumations et des cimetières communaux,

Vu l'arrêté du 7 juin 2007 portant règlement des cimetières communaux relatif au jardin du souvenir et au columbarium,

Vu la délibération du Conseil municipal adoptant les tarifs en vigueur au jour de la demande,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 29 mars 2023 autorisant le maire, pour la durée de son mandat, à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

Vu la demande formulée le 18 juillet 2025 par Mme BRETEAU Jacqueline, domiciliée à Lourdes (Hautes-Pyrénées), 1 avenue Joffre, tendant à régulariser la concession de terrain au Cimetière de Langelle pour conserver la sépulture familiale.

DECIDE

ARTICLE 1 :

Il est accordé au Cimetière de Langelle, à Mme BRETEAU Jacqueline afin de conserver la sépulture familiale VELILLA, le renouvellement d'une concession de terrain de 15 ans, prenant effet le 05 octobre 2024 et arrivant à expiration le 05 octobre 2039 moyennant la somme de deux cents euros qui a été versée.

Le numéro attribué à la concession est : 2025-000042.

ARTICLE 2 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le **22 JUL. 2025**

Par délégation du Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe ERNANDEZ".

Philippe ERNANDEZ
PREMIER ADJOINT